



ABONNEMENTS 2024





INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom du membre :		No. de membre :	
No. d'adhésion de Golf Québec / Golf Canada :			
Adresse :			
Ville :		Tel. résidence :	
Code postal :			
Courriel :		Tel. travail :	
Date de naissance :		Tel. cellulaire :	

SERVICES ET PRODUITS

SERVICES	DATES D'OPERATIONS	TARIF ANNUEL*	COCHEZ
Adhésion Golf Québec/Golf Canada Inclus assurances, calcul de handicap, GPS de parcours et plus. Voir golfquebec.org	Saison 2024 - Un (1) an	42 \$	X
Fond d'activités des membres		55 \$	X
Case privée - vestiaire Inclus le service de serviette Le membre doit fournir son cadenas	Du lundi 29 avril 2024 au 14 octobre 2024	150 \$	
Remisage de bâtons Inclus le nettoyage de vos bâtons		100 \$	
Remisage de votre voiturette manuelle Voiturette à main sans charge		90 \$	
Charge et remisage de votre voiturette manuelle Voiturette à main avec batterie		150 \$	
Terrain de pratique extérieur Pendant les heures d'opération selon la période de la saison	Du début de la saison au samedi 26 octobre 2024 L'espace gazon sera fermé tous les lundis et les mardis	280 \$	
Participation à la ligue féminine	Activité du mercredi réservée aux dames Frais payable une fois pour la saison Obligatoire pour participer aux rencontres	10 \$	
Challenge trou d'un coup	De l'ouverture des parcours jusqu'au 28 septembre 2024 La contribution doit être payée le ou avant le 1er juin 2024 Toutes les conditions seront disponibles avant l'ouverture	10 \$	

* Taxes en sus

TYPES D'ABONNEMENTS

MEMBRE PRIVILÈGE	Accès à tous les parcours		Adhésion Golf Québec/ Golf Canada* (voir annexe)	Fonds activités membres*	Frais minimum** Consommation à la restauration	Nb de parties	Nb de délégués maximum	Cotisation annuelle*	COCHEZ
7 jours	Sans restrictions		42 \$ obligatoire par personne	55 \$ obligatoire par personne	800 \$	60	2	4 680 \$	
					400 \$	40	1	3 120 \$	
					400 \$	20	1	1 560 \$	
7 jours avec voiturettes	Sans restrictions		42 \$ obligatoire par personne	55 \$ obligatoire par personne	800 \$	60	2	6 120 \$	
					400 \$	40	1	4 080 \$	
					400 \$	20	1	2 040 \$	
MEMBRE PRIVILÈGE	Accès à tous les parcours		Adhésion Golf Québec/ Golf Canada* (voir annexe)	Fonds activités membres*	Frais minimum** Consommation à la restauration	Nb de parties	Nb de délégués maximum	Cotisation annuelle*	COCHEZ
	Lun. au jeu.	Ven., fin de semaine et jours fériés							
4 jours	Sans restrictions	Non-disponible	42 \$ obligatoire par personne	55 \$ obligatoire par personne	800 \$	60	2	4 200 \$	
					400 \$	40	1	2 800 \$	
					400 \$	20	1	1 400 \$	
4 jours avec voiturettes	Sans restrictions	Non-disponible	42 \$ obligatoire par personne	55 \$ obligatoire par personne	800 \$	60	2	5 640 \$	
					400 \$	40	1	3 760 \$	
					400 \$	20	1	1 880 \$	

INTERMÉDIAIRE Non-partageable	Accès à tous les parcours		Adhésion Golf Québec/ Golf Canada* (voir annexe)	Fonds activités membres*	Terrain de pratique	Nb de parties maximum	Nb de délégués maximum	Cotisation annuelle*	COCHEZ
19-24 ans Au 1er avril 2024	Sans restrictions		42 \$ optionnel par personne	55 \$ obligatoire par personne	Inclus	50	Non applicable	1 900 \$	
25-29 ans Au 1er avril 2024						50		2 100 \$	
30-34 ans Au 1er avril 2024						50		2 400 \$	

JUNIORS	Accès à tous les parcours		Adhésion Golf Québec/ Golf Canada* (voir annexe)	Fonds activités membres*	Terrain de pratique	Nb de parties	Nb de délégués maximum	Cotisation annuelle*	COCHEZ
	Lundi au vendredi	Fin de semaine et jours fériés							
Familial 18 ans et moins au 1er avril Un parent membre Encore aux études	Sans restrictions	Après 13h	42 \$ optionnel par personne	30 \$ obligatoire par personne	Inclus	Illimité	Non applicable	750 \$	
Régulier 18 ans et moins au 1er avril Encore aux études								950 \$	

* Taxes en sus
** Taxes et services en sus

Initiales_____

CONDITIONS

Parties et voitures motorisées

- Un membre par quatuor doit être présent lors de la partie.
- Les droits de jeu et les voitures motorisées de l'abonnement sont réservés à l'usage exclusif du membre et ne peuvent pas être partagés avec des invités.
- Le membre peut porter au compte le droit jeu de son invité ou ce dernier peut payer directement à la boutique.
- Une deuxième partie le même jour (replay) est possible à 50% du prix en vigueur.
- L'utilisation d'une voiturette doit être partagée avec une autre personne ayant payée une demi-voiturette. Si un joueur seul souhaite utiliser une voiturette de golf sans partager, il a la possibilité de louer la voiturette en totalité en payant le coût de location complet selon disponibilité.
- Le conducteur d'une voiturette doit être âgé de 16 et plus et avoir un permis de conduire valide.
- Le locataire de la voiturette est responsable des dommages causés à la voiturette et doit payer les frais de réparation ou de remplacement en cas de dommages.
- Les premiers départs du matin doivent suivre un temps de jeu de minimum 4 heures et se tenir à l'écart de l'équipe d'entretien des parcours.
- Vous êtes invité à vous présenter à la boutique au moins 15 minutes avant votre départ.

Politique de modification de départ et de non-présentation (No-show):

- Vous devez inscrire les noms de vos invités, ou modifier ou annuler un départ 24 heures et plus avant votre départ. Les départs qui n'ont pas les noms inscrits seront annulés sans préavis.
- Après 3 occasions de non-présentation (no-show) un droit de jeu sera débité automatiquement de votre compte et ce pour chaque personne sur la réservation.

Frais minimum de consommation

- Le frais minimum de consommation (taxes et service en sus) doit être dépensé entre la date d'ouverture de la saison et le 30 septembre 2024. Le solde non dépensé sera facturé au compte (plus taxes) le 1^{er} octobre et est payable sur réception.
- Seuls les achats au restaurant, aux casse-croûtes et en salle de banquet sont comptabilisés dans le montant du minimum de consommation. Les achats autres tels qu'à la boutique ne sont pas inclus dans ce montant.
- Le club de golf est titulaire d'un permis d'alcool, il est donc interdit d'apporter des produits alcoolisés de l'extérieur sur sa propriété.

Compte

- Un état de compte détaillé est envoyé par courriel le dernier jour du mois et est payable au plus tard le 10 du mois suivant en un seul paiement (comptant, débit, crédit ou virement bancaire).
- Un formulaire d'autorisation de paiement par carte de crédit doit être complété en début de saison et sera utilisé en cas de défaut de paiement de votre état de compte.
- Des frais de 2% sont facturés pour tout compte en retard de paiement et les privilèges incluant les droits de jeu peuvent être suspendus sans préavis.
- Votre carte de membre doit être présentée en tout temps pour profiter des rabais et/ou pour mettre des charges sur votre compte.

**Politique de pluie :**

- 8 : Un droit de jeu pour 18 trous
- 9 – 12 : Un droit de jeu pour 9 trous
- 13 + : Aucun droit de jeu n'est accordé
- En cas de fermeture des terrains pour des raisons d'intempéries, aucun droit de jeu ne sera débité du compte en cas de non-annulation du départ.

Autres

- Le Versant se réserve le privilège de fermer tous les parcours douze (12) jours dans la saison pour événements extérieurs.
- La vie de club est importante au Versant et nous souhaitons offrir à tous un environnement des plus agréable. Aucun manque de respect envers les membres, clients et employés du club de ne sera toléré.

Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations dans ce contrat. Je suis conscient des risques inhérents à la pratique du golf et je dégage Le Versant et son personnel de toutes responsabilités y compris le vol de biens personnels. De plus, je m'engage à respecter les règles d'éthique ainsi que l'ensemble des règlements du club.

Initialer si vous ne voulez pas que vos coordonnées apparaissent dans le répertoire des membres 2024: ____

SIGNATURE

DATE